

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 mars 2020

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accepté le 17 janvier 2020, le contrat dans le logement d'accueil temporaire.

L'occupation du logement est consentie exclusivement au bénéficiaire pour la période du 17 janvier 2020 au 1^{er} mars 2020 inclus.

Le bénéficiaire s'engage à s'acquitter de sa participation financière liée aux frais d'hébergement et d'entretien calculée selon un barème (10 % du reste à vivre + 20 euros) ;

2.- accepté le 31 janvier 2020, la convention portant sur une prestation musicale d'une durée estimée à 25 minutes à titre gracieux pour le compte du CCAS, à l'occasion du repas des anciens programmé le 9 février 2020, proposée par Madame Claire SIMON dite « Khôl ».

Le CCAS s'est engagé à déclarer les droits d'auteur auprès de la SACEM, conformément à la liste délivrée par l'artiste « Khôl ».

L'organisateur a mis à disposition de l'artiste toute la logistique nécessaire au bon déroulement de la prestation, particulièrement une installation électrique reliée à la terre avec un ampérage approprié, une scène ou un podium conforme aux normes de sécurité, de dimensions minimales de 5 mètres de largeur sur 3 mètres de profondeur, et enfin un local fermant à clé pouvant servir de loge ;

3.- accepté le 7 février 2020, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

4.- accepté le 14 février 2020, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

5.- accordé le 24 février 2020, une aide financière de 249,99 € au titre du CORSEC du 19 février 2020 ;

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 10 mars 2020.

Pour extrait,



Le Président,

Michel Breuille
Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU JEUDI 5 MARS 2020

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	11

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Annette FRANCISCO, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR, et Marie-France METZELARD.

MM. Louis CAUSERO, Guy FRANIATTE Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

EXCUSES :

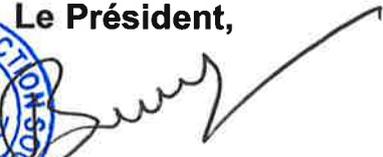
Mmes Christine SIMONNET, Patricia LANZI, Véronique SAGET et Janine MARCHAL.

M. Jean-Michel GONCALVES.

ABSENT :

M. Matthieu RIFF.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

